



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

---

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PAIGNON Laurence  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SEBBAH Didier  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique  
M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danièle  
Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DAUPHIN Mathilde  
M. JUNIK Pascal  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme MILESI Véronique  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude  
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

**Absents excusés :**

Mme BLANCHET Fabienne  
Mme JEAN Amélie  
M. KITAEFF Richard  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
M. PEYRARD Jean-Pierre

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
Mme PONTET Annie  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-030

**DROITS DES SOLS** – Convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport d’eau brute pour l’irrigation de l’Association Syndicale de l’Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau en date du 6 février 2025.*

Dans un contexte de transition numérique et pour atteindre l’objectif d’une dématérialisation totale des autorisations d’urbanisme, le service commun d’instruction droit des sols s’attèle à numériser l’ensemble des données géoréférencées des planifications territoriales, des réseaux et leurs ouvrages présents sur les territoires des communes adhérentes.

Les Communes de Mérindol, Cheval-Blanc, Cavaillon, Les Taillades, Robion et Lagnes sont notamment concernées par des ouvrages de l’Association Syndicale de l’Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux. Les règlements de leurs Plans Locaux d’Urbanisme imposent notamment un recul minimal des constructions depuis les réseaux principaux ou secondaires des canaux d’irrigation.

Afin de référencer numériquement lesdits ouvrages pour une instruction optimale et efficace des autorisations d’urbanisme, il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition gratuite et conditionnée des données entre l’Association syndicale de l’Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux et l’Agglomération LMV.

Ces données cartographieront les ouvrages de transport d’eau brute sur les territoires précédemment visés.

Lesdites données transmises sous format SIG, seront ultérieurement intégrées par le service instructeur au logiciel métier commun (cadastre XMap) afin que les communes concernées puissent également les visualiser numériquement pour fluidifier la pré-instruction des autorisations d’urbanisme et les renseignements au public.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport d’eau brute pour l’irrigation de l’Association Syndicale de l’Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



